

# Ville de Coaticook

## grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones						
				RT-813	CONS V1-814	CONS V2-815	CONS V2-816	CONS V2-817	COMV-818	
USAGES	HABITATION	classe A - unifamiliale							•	
		classe B - bifamiliale							•	
		classe C - trifamiliale								
		classe D - multi. (moins de 10 log.)								
		classe E - multi. (10 log. et plus)								
		classe F - communautaire								
		classe G - mobile	art. 21.3							
	COMMERCE	classe A-1 spectacles, culture								•
		classe A-2 bars								•
		classe A-3 clubs sociaux								
		classe A-4 récréation intérieure								
		classe A-5 récré. ext. intensive	art.22.4	• [1]						
		classe A-6 récré. ext. extensive		•	• [2]	• [2]	• [2]	• [2]		
		classe A-7 récré. ressource								
		classe A-8 arcades								
		classe A-9 caractère érotique								
		classe B-1 bureaux								•
		classe B-2 services								
		classe B-3 vente au détail								•
		classe C-1 hébergement								• [4]
		classe C-2 gîte du passant								• [5]
		classe C-3 restauration								•
		classe C-4 casse-croûte								
		classe C-5 résidence de tourisme								•
		classe C-6 hébergement établissement d'enseignement								
		classe D-1 poste d'essence	art.22.3, 22.8							
		classe D-2 station service	art.22.3, 22.8							•
		classe D-3 lave-autos	art.22.3, 22.8							
		classe D-4 vente de véhicules	art.22.3, 22.8							
		classe D-5 pièces et acces.	art.22.3, 22.8							
		classe D-6 entretien	art.22.3, 22.8							
		classe E-1 const., terrassement								
		classe E-2 vente en gros, transport								
classe E-3 para-agricole										
classe E-4 autres usages comm.										
classe E-5 mini entreposage										
INDUSTRIE	classe A									
	classe B									
	classe C									
	classe D extraction									
	classe E récupération, recy.									
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe A-1 services gouv.									
	classe A-2 santé, éducation									
	classe A-3 centres d'accueil									
	classe A-4 services culturels									
	classe A-5 sécurité, voirie									
	classe A-6 lieux de culte									
	classe B parcs, terrains de jeux		•	•	•	•	•	•	•	
	classe C équip. publics									
	classe D infras. publiques		•						•	
AGRICOLE	classe A agriculture, forêt				•	•	•	•	•	
	classe B établissements d'élevage									
	classe C activités complé.			• [3]	• [3]	• [3]	• [3]			
	classe D formation agricole									
	classe E animaux domestiques	art. 24.4								
NOR-MES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	isolée		•	•	•	•	•	•	
		jumelée								
		en rangée								
Notes particulières										
[1] les activités nautiques sont également autorisées. Limité aux usages d'une superficie maximale de 1 000 mètres carrés										
[2] limité aux sentiers de randonnée et aux activités d'observation et de conservation de la nature.										

# Ville de Coaticook

## grille des usages principaux et des normes

[3] limité aux cabanes à sucre complémentaires à un usage principal (fermette) existant à la date d'entrée en vigueur du règlement numéro 6-1-77 (2021). Celles-ci doivent être conçues uniquement pour la production de sirop d'érable. Aucun service de repas ne doit être offert sur place.

[4] limité aux établissements comportant un maximum de vingt chambres.

[5] usage assujetti aux dispositions des articles 21.2 et suivants applicables aux usages complémentaires.

# Ville de Coaticook

## grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones						
			RT-813	CONS V1-814	CONS V2-815	CONS V2-816	CONS V2-817	COMV-818	
<b>NORMES (suite)</b>	<b>IMPLANTATION</b>	marge de recul avant min. (m)	art. 6.1.12	8	8	8	8	8	8
		marge de recul latérale min. (m)		3	3	3	3	3	3
		somme des marges de recul latérales min. (m)		6	6	6	6	6	6
		marge de recul arrière min. (m)		3	3	3	3	3	3
	<b>BÂTIMENT</b>	hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	2	2
		hauteur maximale (m)		10	10	10	10	10	10
		façade minimale (m)		7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3
		profondeur minimale (m)		6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7
		superficie min. au sol (m ca)		55	55	55	55	55	55
	<b>RAPPORTS</b>	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)		30		30	30	30	30
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		10		10	10	10	10
	<b>AUTRES NORMES</b>								
<b>DIVERS</b>	<b>AMENDEMENT</b>	règl. 6-1-57-2 (2016), en vigueur 17 mai 2017		X	X	X	X	X	X
		règl. 6-1-81-2 (2022), en vigueur _____ 2022		X	X	X	X	X	X
	notes particulières								